

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des personnes physiques (P)

Numéro de gestion : 2020 A 00981 Numéro SIREN : 891 222 473 Nom ou dénomination : M. Sonny, Logan, William DOUSSET
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2020 sous le numéro de dépôt 8113

**ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON
CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES
CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS
COMMUNS DES EPOUX**

La présente attestation doit être souscrite par la personne sollicitant son immatriculation

Je soussigné(e),

Nom : DOUSSET

Prénom : SOLMY

Date et lieu de naissance : 25.10.1992 à Reims

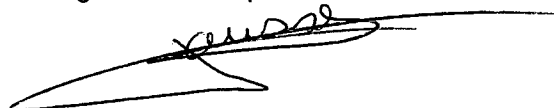
Domicile : 80 rue du docteur Lemoine
51100 Reims

Déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint ~~Monsieur~~ ou Madame ⁽¹⁾ DOUSSET A.L.N.E., avec lequel / laquelle ⁽¹⁾ je me suis marié(e) sans contrat de mariage ⁽²⁾ ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Reims

Le 20/11/2020

Signature de la personne immatriculée :



⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles

⁽²⁾ La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.

Rappel : Article R. 123-121-1 du code de commerce

Décret n° 2007-750 du 9 mai 2007 – article 19 du Journal Officiel du 10 mai 2007

Sous sa responsabilité, la personne physique dépose dans les formes prévues à l'article R. 123-102, lors de sa demande d'immatriculation, une attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint commun en biens sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs(...)